



Strasbourg, le 12 novembre 2018

Mesdames, Messieurs les Directeurs
des écoles maternelles et élémentaires

Mesdames, Messieurs les Directeurs
des établissements privés sous contrat

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'éducation nationale

S/C de Madame la Directrice académique des services de
l'éducation nationale du Haut-Rhin

Monsieur le Directeur académique des services de
l'éducation nationale du Bas-Rhin par intérim

RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Pôle organisation
scolaire et politiques
éducatives

Délégation académique
aux relations
internationales et aux
langues vivantes

Darilv

Affaire suivie par
Michèle Pfrimmer
Téléphone
03 88 23 38 51

Mél.
ce.maeri
@ac-strasbourg.fr

Référence :
Darilv/DD/2018-29

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

**Objet : Action culturelle (transfrontalière / langue régionale)
Rencontre de classes du 1^{er} degré dans l'espace du Rhin supérieur**

Dans le cadre de la politique régionale plurilingue mise en œuvre par l'académie de Strasbourg et du Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), il est proposé aux établissements scolaires une ouverture culturelle dans l'espace du Rhin supérieur.

La Région Grand Est, les Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ainsi que l'État conjuguent leurs efforts pour soutenir une dynamique en langue régionale (allemand / dialecte) qui favorise la connaissance, la pratique et la rencontre dans le domaine culturel.

Pour l'année 2018/2019, trois types de projets pourront donner lieu à une demande de subvention :

- actions culturelles académiques
- actions culturelles à l'initiative des écoles
- rencontres de classes en pays germanophone

Les actions culturelles académiques :

Le tableau descriptif figure en annexe.

Elles sont construites autour de thématiques spécifiques et, le plus souvent, en coopération avec nos partenaires institutionnels de l'espace du Rhin supérieur, ou, pour certaines, uniquement en langue régionale.

Des groupes de pilotage suivent ces différentes actions (contacts en annexe).

Les financements prévus sont précisés dans le tableau descriptif.

Le formulaire joint permettra aux collègues intéressés de candidater **par voie électronique avant le 27 novembre 2018.**

Les actions culturelles à l'initiative des écoles :

Ces actions doivent faire intervenir la totalité d'un groupe classe. Le projet devra se dérouler sur temps scolaire, mais pourra avoir des prolongements hors temps scolaire.

Elles peuvent bénéficier d'un subventionnement pour le déplacement des élèves et/ou les interventions extérieures :

- Les frais d'intervenant extérieur, le cas échéant : les interventions en classe peuvent être subventionnées à hauteur de 50 € TTC de l'heure, pour un maximum de 24 heures. Les frais de déplacement de l'intervenant ne sont pas subventionnés. Les compétences artistiques et linguistiques de l'intervenant sont prises en compte et le dossier du projet doit comporter le curriculum vitae de l'intervenant envisagé.
- Les éventuels frais de déplacement des élèves : Le montant de la subvention pourra atteindre 100% des frais de transport, dans la limite de 500 euros.

Un formulaire de demande de subvention est joint. Il sera retourné **par voie électronique** avant le **27 novembre 2018**. Une version papier devra parvenir en parallèle à la DSDEN par voie hiérarchique, avec les signatures et les documents demandés.

Les rencontres de classes :

Les rencontres de classes en pays germanophone permettent aux élèves de valoriser leurs compétences linguistiques en profitant de la proximité des régions frontalières dans l'espace du Rhin supérieur (Bade-Wurtemberg, Rhénanie-Palatinat, cantons suisses de Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Argovie).

Ces rencontres peuvent prendre plusieurs formes : à la journée, séjour avec nuitée, dans la localité de l'école partenaire, au domicile des partenaires, en tiers-lieu.

Elles peuvent bénéficier d'un subventionnement pour le déplacement des élèves et, le cas échéant, leur hébergement.

Le montant de la subvention pourra atteindre 100% des frais de transport, dans la limite de 500 euros.

Un formulaire de demande de subvention est joint. Il sera retourné par voie électronique avant le :

- **27 novembre 2018**, pour les actions ayant lieu entre le 1er octobre 2018 et le 1er mars 2019
- **1er février 2019**, pour les actions ayant lieu entre le 2 mars 2019 et le 31 septembre 2019

Une version papier devra parvenir en parallèle par voie hiérarchique à la DSDEN, avec les signatures et les documents demandés.

J'attire toute votre attention sur les **aides** possibles de **l'OFAJ**, notamment celle décrite en annexe concernant les **rencontres scolaires transfrontalières**.

Modalités techniques et administratives :

Les formulaires à compléter sont au format PDF modifiable.

Pour un fonctionnement optimal, leur ouverture avec Adobe Acrobat Reader DC est recommandée.

Ce logiciel peut être téléchargé gratuitement à l'adresse suivante : <https://get.adobe.com/fr/reader/>

Une fois complété à l'ordinateur, il suffit de cliquer sur le bouton "Envoyer le formulaire".

Un enregistrement pour la sauvegarde des données est recommandé.

L'avis de la commission qui examinera les demandes sera transmis à l'école par les services de la DSDEN, avec un numéro de référence du dossier.

Dans les deux mois suivant la fin du projet, l'établissement sera tenu d'envoyer à la DARILV :

- un décompte financier,
- un bilan pédagogique du projet (une page maximum),
- un exemplaire de la production réalisée, le cas échéant,
- la facture acquittée.

Le suivi administratif des dossiers est assuré par les services des DSDEN.

Le premier interlocuteur est le conseiller pédagogique en langue vivante de la circonscription.

Pour la Rectrice, par délégation,
Le Délégué académique aux relations
internationales et aux langues vivantes



Philippe Guilbert

PJ :

- Annexe 1 :** Tableau descriptif des actions culturelles académiques transfrontalières et/ou en langue régionale
- Annexe 2 :** Tableau descriptif des actions culturelles académiques uniquement en langue régionale
- Annexe 3 :** Formulaire de candidature pour les actions culturelles académiques
- Annexe 4 :** Formulaire de demande de subvention pour les actions culturelles à l'initiative des écoles et les rencontres de classes
- Annexe 5 :** Information sur les aides financières de l'OFAJ
- Annexe 6 :** Contacts groupes de pilotage des actions culturelles académiques